

CRYLAX

1407 Av. G. Clémenceau
74300 CLUSES
Tel : 0450960920
Fax : 0450960922
E-mail : crylax@free.fr

W-2008-04

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE POUR VOS TOURS :



***WICKMAN**

APPAREILS POUR TOURS MULTIBROCHES

Sommaire

APPAREILS

<u>Brochage</u>	<u>P 07</u>
<u>Chambrage (Recessing)</u>	<u>P 08</u>
<u>Chariotage</u>	<u>P 09</u>
<u>Filetage</u>	<u>P 04</u>
<u>Fraisage</u>	<u>P 05</u>
<u>Marquage</u>	<u>P 10</u>
<u>Perçage</u>	<u>P 06</u>
<u>Polygonage</u>	<u>P 04</u>
<u>Recessing (chambrage)</u>	<u>P 08</u>
<u>Taillage de sphères</u>	<u>P 05</u>
<u>Taraudage</u>	<u>P 03</u>

PIECES DETACHEES

<u>Bobinots 4 chiens DOUBLES</u>	<u>P 11</u>
<u>Pignons de vitesse à la paire</u>	<u>P 11</u>
<u>Pignons de production à la paire</u>	<u>P 11</u>
<u>Commande d'avance indépendante poste 3</u>	<u>P 12</u>
<u>Commande d'avance indépendante poste 6</u>	<u>P 12</u>
<u>Conditions de vente</u>	<u>P 13</u>

** Ces marques ne sont citées qu'à titre indicatif et demeurent la propriété de leurs dépositaires.*

APPAREILS A TARAUDER ET FILETER

5/8" - 6
1" - 6

1"3/4 - 6
1"3/8 - 6

2"1/4 - 6
2"5/8 - 6

3"1/4 - 6
32mm - 8



Nous avons toujours fourni des taraudeurs commandés par embrayages électromagnétiques pour vos tours ***Wickman**.

Ces embrayages, surdimensionnés, sont pilotés par notre unité de commande qui peut stopper la machine grâce à des contacteurs contrôlant toute mal fonction (collage du taraud dans la pièce, taraudage non effectué).

Ces appareils sont équipés de têtes à pinces ER. Certains sont désormais disponibles avec l'arrosage par le centre.

Tous les pignons et arbres sont trempés et rectifiés.

Les parties mécaniques sont pré-assemblées lorsque c'est possible pour en faciliter l'installation.



[Retour au sommaire](#) ➔

APPAREILS A POLYGONER ET FRAISER LES FILETAGES

**5/8" - 6
1" - 6**

**1"3/4 - 6
1"3/8 - 6**

**2"1/4 - 6
2"5/8 - 6**

**3"1/4 - 6
32mm - 8**



Ces appareils se montent à tous les postes et sont généralement fournis avec deux paires de pignons : le rapport de fraisage 1:1 et le rapport de polygonage 1:2.

Tous les arbres et pignons sont trempés et rectifiés.

Le réglage d'outil peut être choisi soit dans la configuration originale, soit selon une conicité de 8°32' + clavette

Dans le cas du 8°32', nous pouvons aussi fournir les outils de coupe.

Nous fournissons aussi les disques porte-outils pour vos opérations de polygonage.



Comme vous le voyez sur la photo, ils offrent les possibilités de monter :

- un seul outil
- deux outils à 180°
- 3 outils à 120°.

Nous pouvons fournir différentes tailles de plaquettes brutes à affûter en fonction de vos besoins.



Nous fournissons des petits porte-forets Ø20 pour vos perçages au même poste que l'appareil

APPAREILS A TAILLER LES SPHERES

Tous modèles

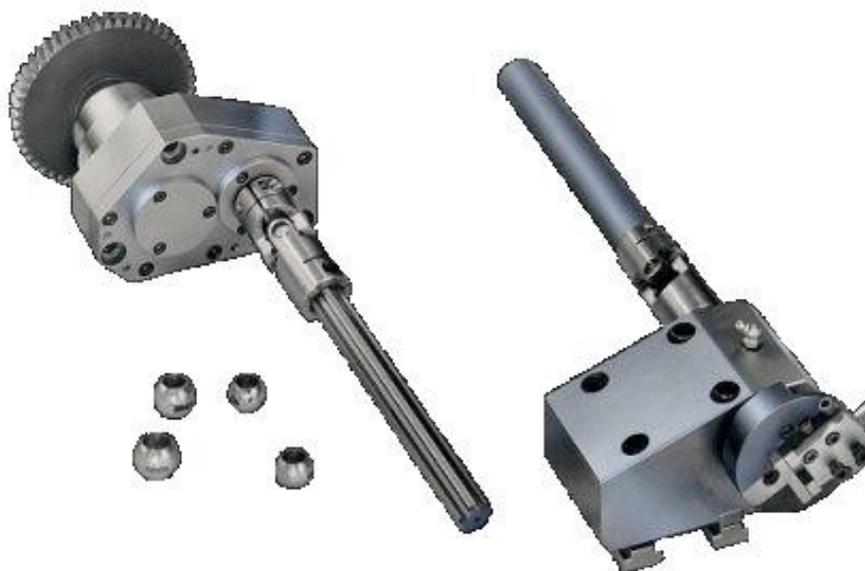


Photo non contractuelle

L'usage de cet appareillage est spécialement destiné à la réalisation d'une ou de plusieurs surfaces concaves, comme dans le cas des billes de raccords.

Comme toujours, les pignons hélicoïdaux des boîtiers sont trempés et évoluent dans un bain d'huile.

Avec l'appareil, les disques porte-outils sont fournis en fonction des différents besoins de vos fabrications.

[Retour au sommaire](#) 

PERCEURS RAPIDES

**5/8" - 6
1" - 6**

1"3/4 - 6

1"3/8 - 6

2"5/8 - 6



1"3/4 - 6

Les perceurs rapides sont équipés de têtes à pinces ER.
Différentes paires de pignons de rapports sont disponibles.
Ils peuvent aussi être fournis avec l'arrosage par le centre : les liquides de refroidissement peuvent être injectés sous une pression de 10 atmosphères pendant les opérations de perçage.



1" - 6

[Retour au sommaire](#) ➔

APPAREILS A BROCHER

5/8" - 6
1" - 6

1"3/4 - 6

1"3/8 - 6

2"1/4 - 6



1"3/4 - 6

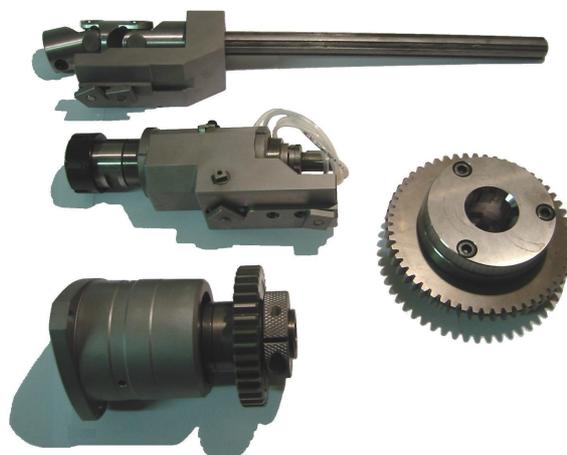
Les appareils à brocher sont destinés aussi bien aux brochages internes qu'aux brochages externes.

Le brochage est rendu possible par l'angle de 1°30 entre l'axe de l'outil et l'axe de broche de la machine.

L'appareil tourne à la même vitesse et dans le même sens que la pièce à usiner.

Le pignon de prise de force doit être monté sur l'arbre central du tour.

Les appareils sont équipés de têtes à pince ER

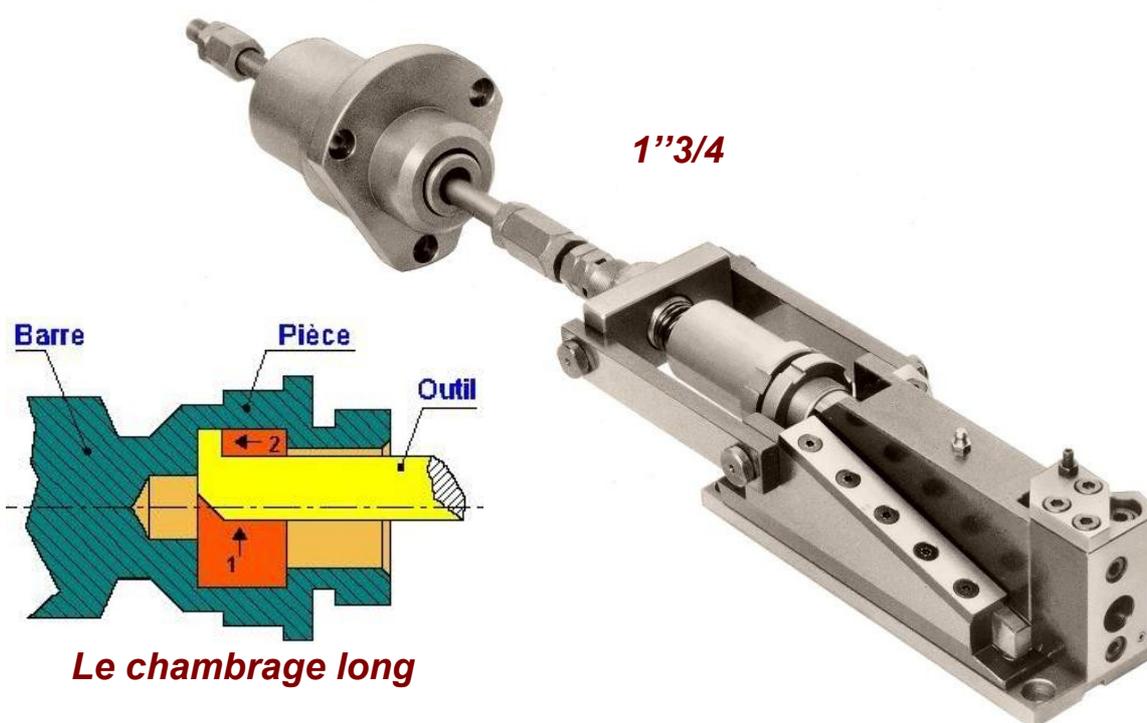


1" - 6

APPAREILS A CHAMBRER (RECESSING)

1"- 6	1"3/4 - 6 1"3/8 - 6	2"1/4 - 6	2"5/8 - 6
-------	------------------------	-----------	-----------

- Rampe à 14°
- Logement d'outil : 25mm – Excentrique
- Possibilité d'arrosage par le centre
- Porte-outil réglable en hauteur
- Possibilité de déplacement axial pour chambrages longs



Cet appareil permet la réalisation de gorges dans vos pièces.
Il se monte sur le bloc central de la machine.

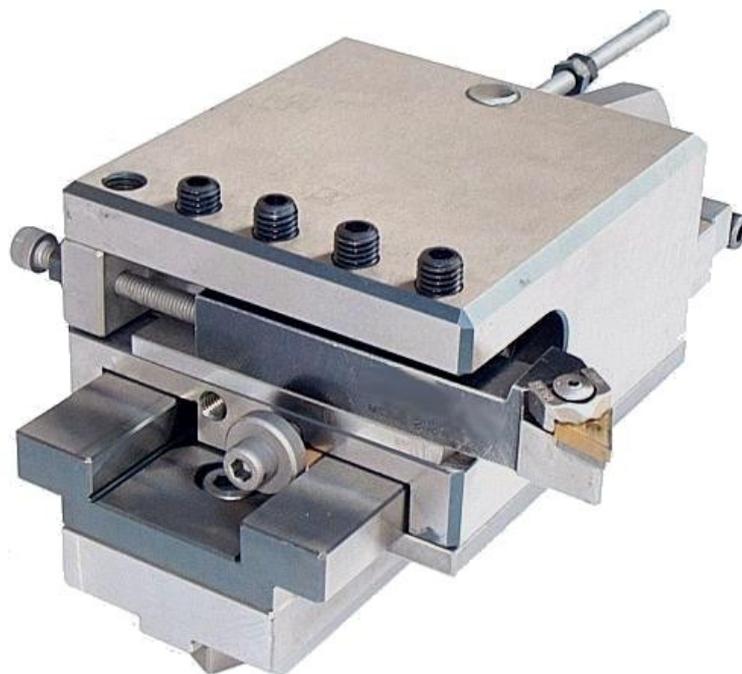
Arrivé à la position déterminée dans la pièce, le porte-outil s'élève grâce à la rampe à 14° : ainsi, une course de 4 mm du bloc central permet une montée de 1 mm.

La longueur de la gorge est généralement la même que celle de l'outil.
Toutefois, si vous avez besoin de gorges plus longues, nos appareils **peuvent se déplacer axialement pendant l'opération de recessing.**

APPAREILS A CHARIOTER



Pour tous modèles



[Retour au sommaire](#) 

APPAREILS DE MARQUAGE



Ce dispositif est conçu pour générer des marquages de façon pratique et rapide sur des pièces en rotation.

Disponible pour tous modèles

L'inscription qui marquera les pièces doit être réalisée par un professionnel sur les disques bruts que nous fournissons et qui se montent sur l'axe de l'appareil. Les instructions sont fournies



Le fonctionnement est le suivant : le chariot transversal, sur lequel est installé l'appareil, avance jusqu'à ce que le disque entre en contact avec la barre en rotation. Ce dernier se trouve alors entraîné et reporte l'inscription sur la pièce.

Il s'arrête ensuite en position fixe pour éviter tout autre contact avec la pièce.

Au recul du chariot, un levier réarme l'appareil pour le gravage suivant.

[Retour au sommaire](#) 

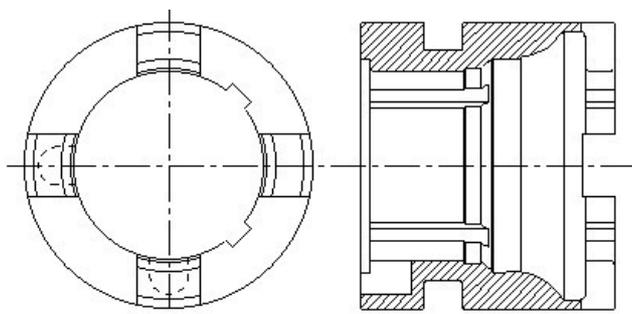
BOBINOTS PORTE-CHIENS DOUBLES

**5/8" - 6
1" - 6**

1"3/4 - 6

1"3/8 - 6

2"1/4 - 6



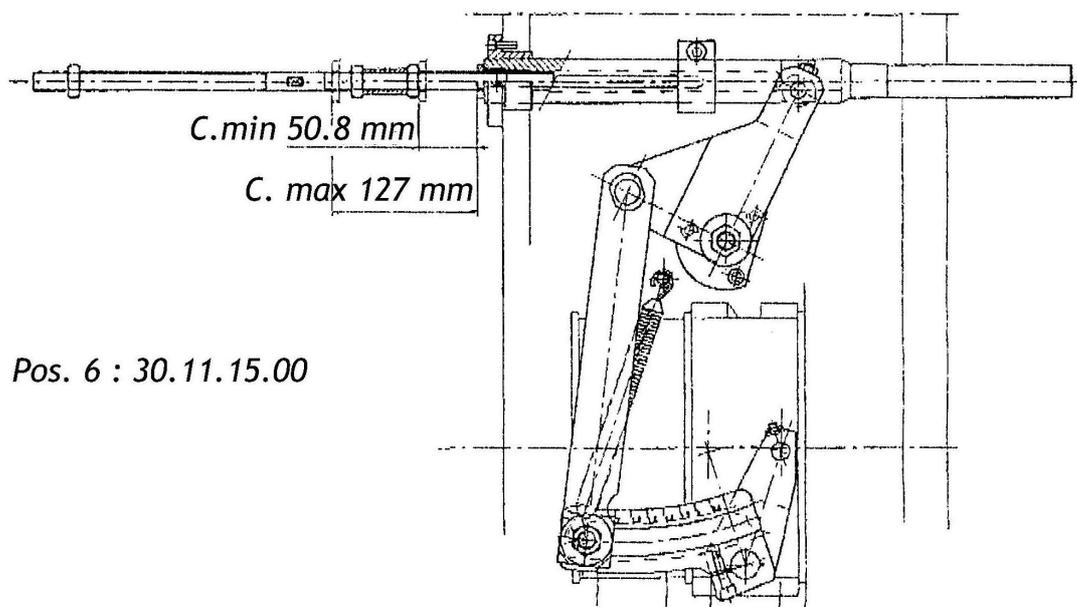
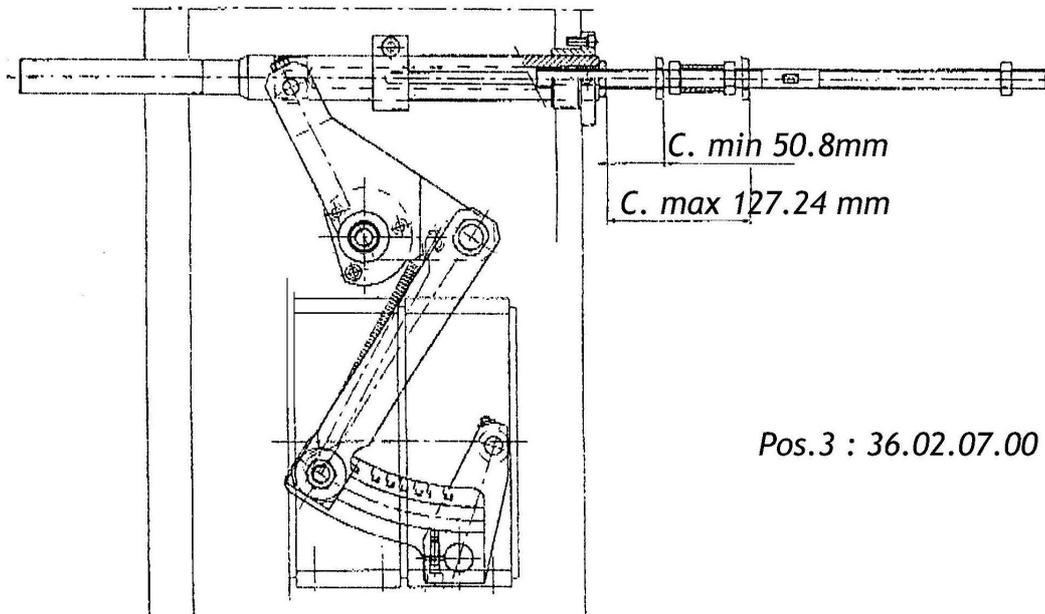
Ces bobinots offrent deux positions de montage des chiens de serrage permettant de les utiliser deux fois. Leur dureté est supérieure à 60 HRC. Ils sont rectifiés et polis sur leur surface de travail.

PIGNONS DE VITESSE ET DE PRODUCTION A LA PAIRE



[Retour au sommaire](#) 

COMMANDE D'AVANCE LONGITUDINALE INDEPENDANTE



Conditions générales de vente

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux dispositions ci-dessous qui ne sauraient être modifiées sauf stipulation contraire.

AVERTISSEMENT

Crylax se réserve le droit d'apporter sans préavis toute modification dans la réalisation et les données techniques de ses produits. De ce fait, les dessins et indications inscrits dans ce catalogue ne sont donnés qu'à titre indicatif.

COMMANDES

Toute première commande nécessitant l'ouverture d'un compte client doit être accompagnée de son règlement, d'un relevé d'identité bancaire et des références commerciales d'usage. Sans ces documents, nos envois seront faits contre remboursement ou par règlement préalable. Minimum de commande 100 Euros net hors taxes.

PRIX

Les prix retenus pour la facturation sont toujours ceux de notre tarif en vigueur au moment de la livraison.

FRAIS DE PORT ET DE REGLEMENT

Les frais de port et d'emballage et de règlement sont toujours à la charge du client. Les emballages ne sont pas repris.

EXPÉDITIONS

Les commandes sont exécutées dans la plus grande exactitude compatible avec les aléas de la fabrication et des approvisionnements. Les expéditions sont faites aux risques et périls du client, quel que soit le mode de transport utilisé. Le franco de port éventuel ne change pas ces conditions.

EXPORTATION

Nos modalités de livraison à l'exportation sont régies par les incoterms de la chambre de commerce internationale indiqués sur nos devis ou factures.

RÉCLAMATIONS

Toute contestation, pour être prise en considération, devra être formulée au transporteur responsable par lettre recommandée dans les trois (3) jours (article 105 du code de commerce). Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de huit (8) jours après réception de la marchandise. Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable et écrit, les articles retournés devront être récents, à l'état de neuf et dans leur emballage d'origine. En cas de retour, nous nous réservons la possibilité d'appliquer une moins-value de 20 % (vingt-pour-cent) sur le prix facturé, à titre d'indemnité relative aux frais subis.

DÉLAIS

Les délais sont donnés à titre indicatif, leur non-observation, non plus que l'obligation de livraison complète, ne peuvent engager notre responsabilité. Les retards ne donnent aux clients aucun droit d'annuler les commandes, d'en refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités à quelque titre que ce soit.

GARANTIE

La sévérité de notre contrôle nous permet de garantir nos fournitures contre tout vice de fabrication. Toutefois, si pour des raisons indépendantes de notre volonté, un défaut se révélait à l'usage, notre garantie se limite à l'échange du produit reconnu par nous défectueux, à l'exclusion de tous dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

PAIEMENT

Factures jusqu'à 150 Euros net hors taxes : comptant par chèque ou virement impérativement sous huit (8) jours date de facture sans aucune déduction d'escompte. Factures supérieures à 150 Euros net hors taxes : par chèque date de facture à 30 jours nets. Nos factures sont toujours payables à Cluses aux échéances fixées suivant nos accords particuliers. A défaut de paiement à l'échéance, nous appliquerons en plus des agios correspondants, au taux de 1,7% par mois, une majoration de 15 Euros pour frais. Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de nos créances et la suspension ou l'annulation à notre gré des commandes et livraisons en cours.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi n° 80-335 du 12 mai 1980), la remise du chèque ou autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Cependant, dès la livraison des dites marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert des risques. Il s'engage à souscrire, dès à présent, au bénéfice du vendeur, un contrat d'assurances garantissant leur perte, vol, détérioration ou destruction.

ORIGINE

Bien que n'étant pas fournis par les constructeurs cités dans notre catalogue, les produits que nous proposons s'adaptent parfaitement à leurs machines. Les marques demeurent la propriété de leurs dépositaires et ne sont citées que pour diminuer les risques d'erreur dans les commandes. Les dessins et plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Les plans et échantillons qui nous sont adressés pour fabrications spéciales ne sont pas rendus.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal de BONNEVILLE dont dépend notre siège, à l'exclusion de tout autre.